



CŒUR & COTEAUX  
**COMMINGES**  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

## Arrêté fixant le tableau annuel d'avancement 2024 au grade de technicien principal de 1<sup>ère</sup> classe

La Présidente de la communauté de communes cœur et coteaux du Comminges, Magali GASTO OUSTRIC,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique,

### Arrête

**Article 1 :** Les fonctionnaires dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau annuel d'avancement au titre de l'année 2024

NOM - PRENOM	SITUATION ACTUELLE	EVENTUELLEMENT EXAMEN PROFESSIONNEL SATISFAIT LE :
MACINA Jean-Daniel	Technicien principal de 2 <sup>ème</sup> classe	

**Article 2 :**

	Femmes	Hommes	Total
<b>Agents promouvables</b> (ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement)	0%	100%	100%
<b>Agents susceptibles d'être promus</b> (ensemble des agents inscrits sur le tableau)	0%	100%	100%

**Article 3 :** Madame la Présidente est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Gaudens, le 12/07/2024



La Présidente,  
Magali GASTO OUSTRIC

Madame la Présidente informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>



CŒUR & COTEAUX  
**COMMINGES**  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

## Arrêté fixant le tableau annuel d'avancement 2024 au grade d'ingénieur principal

La Présidente de la communauté de communes cœur et coteaux du Comminges, Magali GASTO OUSTRIC,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique,

### Arrête

**Article 1 :** Les fonctionnaires dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau annuel d'avancement au titre de l'année 2024

NOM - PRENOM	SITUATION ACTUELLE	EVENTUELLEMENT EXAMEN PROFESSIONNEL SATISFAIT LE :
PRAT Paul	Ingénieur	

**Article 2 :**

	Femmes	Hommes	Total
<b>Agents promouvables</b> (ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement)	0%	100%	100%
<b>Agents susceptibles d'être promus</b> (ensemble des agents inscrits sur le tableau)	0%	100%	100%

**Article 3 :** Madame la Présidente est chargée de l'exécution du présent arrêté.



Fait à Saint-Gaudens, le 12/07/2024.

La Présidente,  
Magali GASTO OUSTRIC

Madame la Présidente informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>



CŒUR & COTEAUX  
**COMMINGES**  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

## Arrêté fixant le tableau annuel d'avancement 2024 au grade de rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe

La Présidente de la communauté de communes cœur et coteaux du Comminges, Magali GASTO OUSTRIC,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique,

### Arrête

**Article 1 :** Les fonctionnaires dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau annuel d'avancement au titre de l'année 2024

NOM - PRENOM	SITUATION ACTUELLE	EVENTUELLEMENT EXAMEN PROFESSIONNEL SATISFAIT LE :
MUNOZ Nathalie	Rédacteur principal de 2 <sup>ème</sup> classe	

**Article 2 :**

	Femmes	Hommes	Total
<b>Agents promouvables</b> (ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement)	100%	0%	100%
<b>Agents susceptibles d'être promus</b> (ensemble des agents inscrits sur le tableau)	100%	0%	100%

**Article 3 :** Madame la Présidente est chargée de l'exécution du présent arrêté.



Fait à Saint-Gaudens, le 12/07/2024

La Présidente,  
Magali GASTO OUSTRIC

Madame la Présidente informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>



CŒUR & COTEAUX  
**COMMINGES**  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

## Arrêté fixant le tableau annuel d'avancement 2024 au grade de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe

La Présidente de la communauté de communes cœur et coteaux du Comminges, Magali GASTO OUSTRIC,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique,

### Arrête

**Article 1 :** Les fonctionnaires dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau annuel d'avancement au titre de l'année 2024

NOM - PRENOM	SITUATION ACTUELLE	EVENTUELLEMENT EXAMEN PROFESSIONNEL SATISFAIT LE :
CLERMONT Nathalie	Rédacteur	

**Article 2 :**

	Femmes	Hommes	Total
<b>Agents promouvables</b> (ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement)	100%	0%	100%
<b>Agents susceptibles d'être promus</b> (ensemble des agents inscrits sur le tableau)	100%	0%	100%

**Article 3 :** Madame la Présidente est chargée de l'exécution du présent arrêté.



Fait à Saint-Gaudens, le 12/07/2024

La Présidente,  
Magali GASTO OUSTRIC

Madame la Présidente informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>



CŒUR & COTEAUX  
**COMMINGES**  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

## Arrêté fixant le tableau annuel d'avancement 2024 au grade d'éducateur des activités physiques et sportives principal de 2<sup>ème</sup> classe

La Présidente de la communauté de communes cœur et coteaux du Comminges, Magali GASTO OUSTRIC,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique,

### Arrête

**Article 1 :** Les fonctionnaires dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau annuel d'avancement au titre de l'année 2024

NOM - PRENOM	SITUATION ACTUELLE	EVENTUELLEMENT EXAMEN PROFESSIONNEL SATISFAIT LE :
HEIB Jean-Guillaume LAFFORGUE Christophe	Educateur des activités physiques et sportives Educateur des activités physiques et sportives	

**Article 2 :**

	Femmes	Hommes	Total
<b>Agents promouvables</b> (ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement)	0%	100%	100%
<b>Agents susceptibles d'être promus</b> (ensemble des agents inscrits sur le tableau)	0%	100%	100%

**Article 3 :** Madame la Présidente est chargée de l'exécution du présent arrêté.



Fait à Saint-Gaudens, le 12/07/2024

La Présidente,  
Magali GASTO OUSTRIC

Madame la Présidente informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>



CŒUR & COTEAUX  
**COMMINGES**  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

## Arrêté fixant le tableau annuel d'avancement 2024 au grade d'éducateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle

La Présidente de la communauté de communes cœur et coteaux du Comminges, Magali GASTO OUSTRIC,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique,

### Arrête

**Article 1 :** Les fonctionnaires dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau annuel d'avancement au titre de l'année 2024

NOM - PRENOM	SITUATION ACTUELLE	EVENTUELLEMENT EXAMEN PROFESSIONNEL SATISFAIT LE :
ARCE Emmanuelle	Educateur de jeunes enfants	
BOURDE Joëlle	Educateur de jeunes enfants	
DEVIOT Karine	Educateur de jeunes enfants	
COURET Maryse	Educateur de jeunes enfants	
BARJOT Luc	Educateur de jeunes enfants	
SOULE Nathalie	Educateur de jeunes enfants	

**Article 2 :**

	Femmes	Hommes	Total
<b>Agents promouvables</b> (ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement)	83.5%	16.5%	100%
<b>Agents susceptibles d'être promus</b> (ensemble des agents inscrits sur le tableau)	83.5%	16.5%	100%

**Article 3 :** Madame la Présidente est chargée de l'exécution du présent arrêté.



Fait à Saint-Gaudens, le 12/07/2024

La Présidente,  
Magali GASTO OUSTRIC

Madame la Présidente informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>



CŒUR & COTEAUX  
**COMMINGES**  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

## Arrêté fixant le tableau annuel d'avancement 2024 au grade d'auxiliaire de puériculture de classe supérieure

La Présidente de la communauté de communes cœur et coteaux du Comminges, Magali GASTO OUSTRIC,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique,

### Arrête

**Article 1 :** Les fonctionnaires dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau annuel d'avancement au titre de l'année 2024

NOM - PRENOM	SITUATION ACTUELLE	EVENTUELLEMENT EXAMEN PROFESSIONNEL SATISFAIT LE :
RIGAL Angélique	Auxiliaire de puériculture de classe normale	

**Article 2 :**

	Femmes	Hommes	Total
<b>Agents promouvables</b> (ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement)	100%	0%	100%
<b>Agents susceptibles d'être promus</b> (ensemble des agents inscrits sur le tableau)	100%	0%	100%

**Article 3 :** Madame la Présidente est chargée de l'exécution du présent arrêté.



Fait à Saint-Gaudens, le 12/07/2024

La Présidente,  
Magali GASTO OUSTRIC

Madame la Présidente informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>





CŒUR & COTEAUX  
**COMMINGES**  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

## Arrêté fixant le tableau annuel d'avancement 2024 au grade d'attaché hors classe

La Présidente de la communauté de communes cœur et coteaux du Comminges, Magali GASTO OUSTRIC,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique,

### Arrête

**Article 1 :** Les fonctionnaires dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau annuel d'avancement au titre de l'année 2024

NOM - PRENOM	SITUATION ACTUELLE	EVENTUELLEMENT EXAMEN PROFESSIONNEL SATISFAIT LE :
HERSON Olivier	Attaché principal	
BORTOLOTTI Stéphane	Attaché principal	

**Article 2 :**

	Femmes	Hommes	Total
<b>Agents promouvables</b> (ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement)	0%	100%	100%
<b>Agents susceptibles d'être promus</b> (ensemble des agents inscrits sur le tableau)	0%	100%	100%

**Article 3 :** Madame la Présidente est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Gaudens, le 12/07/2024



La Présidente,  
Magali GASTO OUSTRIC

Madame la Présidente informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>





CŒUR & COTEAUX  
**COMMINGES**  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

## Arrêté fixant le tableau annuel d'avancement 2024 au grade d'attaché principal

La Présidente de la communauté de communes cœur et coteaux du Comminges, Magali GASTO OUSTRIC,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique,

### Arrête

**Article 1 :** Les fonctionnaires dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau annuel d'avancement au titre de l'année 2024

NOM - PRENOM	SITUATION ACTUELLE	EVENTUELLEMENT EXAMEN PROFESSIONNEL SATISFAIT LE :
MAUBE Pierre	Attaché	

**Article 2 :**

	Femmes	Hommes	Total
<b>Agents promouvables</b> (ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement)	0%	100%	100%
<b>Agents susceptibles d'être promus</b> (ensemble des agents inscrits sur le tableau)	0%	100%	100%

**Article 3 :** Madame la Présidente est chargée de l'exécution du présent arrêté.



Fait à Saint-Gaudens, le 12/07/2024

La Présidente,  
Magali GASTO OUSTRIC

Madame la Présidente informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>



CŒUR & COTEAUX  
**COMMINGES**  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

## Arrêté fixant le tableau annuel d'avancement 2024 au grade d'animateur principal de 2<sup>ème</sup> classe

La Présidente de la communauté de communes cœur et coteaux du Comminges, Magali GASTO OUSTRIC,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique,

### Arrête

**Article 1 :** Les fonctionnaires dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau annuel d'avancement au titre de l'année 2024

NOM - PRENOM	SITUATION ACTUELLE	EVENTUELLEMENT EXAMEN PROFESSIONNEL SATISFAIT LE :
DALL'AGNOL Catherine FERAUT Richard	Animateur Animateur	

**Article 2 :**

	Femmes	Hommes	Total
<b>Agents promouvables</b> (ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement)	50%	50%	100%
<b>Agents susceptibles d'être promus</b> (ensemble des agents inscrits sur le tableau)	50%	50%	100%

**Article 3 :** Madame la Présidente est chargée de l'exécution du présent arrêté.



Fait à Saint-Gaudens, le 12/07/2024

La Présidente,  
Magali GASTO OUSTRIC

Madame la Présidente informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>



CŒUR & COTEAUX  
**COMMINGES**  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

## Arrêté fixant le tableau annuel d'avancement 2024 au grade d'animateur principal de 1<sup>ère</sup> classe

La Présidente de la communauté de communes cœur et coteaux du Comminges, Magali GASTO OUSTRIC,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique,

### Arrête

**Article 1 :** Les fonctionnaires dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau annuel d'avancement au titre de l'année 2024

NOM - PRENOM	SITUATION ACTUELLE	EVENTUELLEMENT EXAMEN PROFESSIONNEL SATISFAIT LE :
MARTIN Sandrine	Animateur principal de 2 <sup>ème</sup> classe	

**Article 2 :**

	Femmes	Hommes	Total
<b>Agents promouvables</b> (ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement)	100%	0%	100%
<b>Agents susceptibles d'être promus</b> (ensemble des agents inscrits sur le tableau)	100%	0%	100%

**Article 3 :** Madame la Présidente est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Gaudens, le 12/07/2024



La Présidente,

Magali GASTO OUSTRIC

Madame la Présidente informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télerecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>



CŒUR & COTEAUX  
**COMMINGES**  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

## Arrêté fixant le tableau annuel d'avancement 2024 au grade d'agent de maîtrise principal

La Présidente de la communauté de communes cœur et coteaux du Comminges, Magali GASTO OUSTRIC,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique,

### Arrête

**Article 1 :** Les fonctionnaires dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau annuel d'avancement au titre de l'année 2024

NOM - PRENOM	SITUATION ACTUELLE	EVENTUELLEMENT EXAMEN PROFESSIONNEL SATISFAIT LE :
FAURE Benoît	Agent de maîtrise	
ABADIE David	Agent de maîtrise	
BRUGUIERE Franck	Agent de maîtrise	
PEYRIGUER Frédéric	Agent de maîtrise	
FOURCADE Florent	Agent de maîtrise	
FONTAN Yannick	Agent de maîtrise	
PLANTE Frédéric	Agent de maîtrise	
MARSAN Christophe	Agent de maîtrise	
LATRILLE Christophe	Agent de maîtrise	

**Article 2 :**

	Femmes	Hommes	Total
<b>Agents promouvables</b> (ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement)	0%	100%	100%
<b>Agents susceptibles d'être promus</b> (ensemble des agents inscrits sur le tableau)	0%	100%	100%

**Article 3 :** Madame la Présidente est chargée de l'exécution du présent arrêté.



Fait à Saint-Gaudens, le 12/07/2024

La Présidente,  
Magali GASTO OUSTRIC

Madame la Présidente informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>



CŒUR & COTEAUX  
**COMMINGES**  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

## Arrêté fixant le tableau annuel d'avancement 2024 au grade d'Adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe

La Présidente de la communauté de communes cœur et coteaux du Comminges, Magali GASTO OUSTRIC,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique,

### Arrête

**Article 1 :** Les fonctionnaires dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau annuel d'avancement au titre de l'année 2024.

NOM - PRENOM	SITUATION ACTUELLE	EVENTUELLEMENT EXAMEN PROFESSIONNEL SATISFAIT LE :
BENAC Pascal	Adjoint technique principal de 2ème classe	
CASTANIER Nicolas	Adjoint technique principal de 2ème classe	
BAGNERIS Alain	Adjoint technique principal de 2ème classe	
LACAZE Cédric	Adjoint technique principal de 2ème classe	
BRUN Frédérique	Adjoint technique principal de 2ème classe	
GARRIGUES Sandrine	Adjoint technique principal de 2ème classe	
JASTREZBIEWSKI Nadine	Adjoint technique principal de 2ème classe	
BOUQUEREL Martine	Adjoint technique principal de 2ème classe	
DENEROL Céline	Adjoint technique principal de 2ème classe	
GARDIEN Marina	Adjoint technique principal de 2ème classe	
DULON Jean-François	Adjoint technique principal de 2ème classe	
LARREGOLA Eric	Adjoint technique principal de 2ème classe	
DULIEU Richard	Adjoint technique principal de 2ème classe	
DECROIX Nicolas	Adjoint technique principal de 2ème classe	
DAMIENS Franck	Adjoint technique principal de 2ème classe	
RUMEAU Vincent	Adjoint technique principal de 2ème classe	
DEBENEST Jérémie	Adjoint technique principal de 2ème classe	
MEDUS Alain	Adjoint technique principal de 2ème classe	
SOLLE Jean-Bertrand	Adjoint technique principal de 2ème classe	

### Article 2 :

	Femmes	Hommes	Total
<b>Agents promouvables</b> (ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement)	31.5%	68.5%	100%
<b>Agents susceptibles d'être promus</b> (ensemble des agents inscrits sur le tableau)	31.5%	68.5%	100%

**Article 3 :** Madame la Présidente est chargée de l'exécution du présent arrêté.



Fait à Saint-Gaudens, le 12/07/2024

La Présidente,  
Magali GASTO OUSTRIC

Madame la Présidente informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>



CŒUR & COTEAUX  
**COMMINGES**  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

## Arrêté fixant le tableau annuel d'avancement 2024 au grade d'adjoint technique principal de 2ème classe

La Présidente de la communauté de communes cœur et coteaux du Comminges, Magali GASTO OUSTRIC,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique,

### Arrête

**Article 1 :** Les fonctionnaires dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau annuel d'avancement au titre de l'année 2024

NOM - PRENOM	SITUATION ACTUELLE	EVENTUELLEMENT EXAMEN PROFESSIONNEL SATISFAIT LE :
SARRADET Céline	Adjoint technique	
LARRIEU Virginie	Adjoint technique	
PALMADE Lucie	Adjoint technique	
ARIOLI David	Adjoint technique	
AUDOUIN Julien	Adjoint technique	
ROGER Lucie	Adjoint technique	
ANGLADE Virginie	Adjoint technique	
PRELAT Christophe	Adjoint technique	
DANOVARO Olivier	Adjoint technique	
RUIZ Jean-Christophe	Adjoint technique	
SABY François	Adjoint technique	
JULIE Serge	Adjoint technique	
BARRAU Sandrine	Adjoint technique	

### Article 2 :

	Femmes	Hommes	Total
<b>Agents promouvables</b> (ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement)	46%	54%	100%
<b>Agents susceptibles d'être promus</b> (ensemble des agents inscrits sur le tableau)	46%	54%	100%

**Article 3 :** Madame la Présidente est chargée de l'exécution du présent arrêté.



Fait à Saint-Gaudens, le 12/07/2024

La Présidente,  
Magali GASTO OUSTRIC

Madame la Présidente informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>





CŒUR & COTEAUX  
**COMMINGES**  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

## Arrêté fixant le tableau annuel d'avancement 2024 au grade d'adjoint d'animation principal de 1<sup>ère</sup> classe

La Présidente de la communauté de communes cœur et coteaux du Comminges, Magali GASTO OUSTRIC,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique,

### Arrête

**Article 1 :** Les fonctionnaires dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau annuel d'avancement au titre de l'année 2024

NOM - PRENOM	SITUATION ACTUELLE	EVENTUELLEMENT EXAMEN PROFESSIONNEL SATISFAIT LE :
BLANCHARD Christel	Adjoint d'animation principal de 2ème classe	
DUPLAN Emmanuelle	Adjoint d'animation principal de 2ème classe	
GAYOU Lucie	Adjoint d'animation principal de 2ème classe	
RIOU Maëlle	Adjoint d'animation principal de 2ème classe	
PUGIBET Maïlys	Adjoint d'animation principal de 2ème classe	
GIULIANI Annick	Adjoint d'animation principal de 2ème classe	
BAQUE Catherine	Adjoint d'animation principal de 2ème classe	
COUMES Marie-Pierre	Adjoint d'animation principal de 2ème classe	
QUIRIGHETTI Céline	Adjoint d'animation principal de 2ème classe	
FLEURIGEON Camille	Adjoint d'animation principal de 2ème classe	

**Article 2 :**

	Femmes	Hommes	Total
<b>Agents promouvables</b> (ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement)	100%	0%	100%
<b>Agents susceptibles d'être promus</b> (ensemble des agents inscrits sur le tableau)	100%	0%	100%

**Article 3 :** Madame la Présidente est chargée de l'exécution du présent arrêté.



Fait à Saint-Gaudens, le 12/07/2024

La Présidente,  
Magali GASTO OUSTRIC

Madame la Présidente informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>





CŒUR & COTEAUX  
**COMMINGES**  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

## Arrêté fixant le tableau annuel d'avancement 2024 au grade d'adjoint d'animation principal de 2ème classe

La Présidente de la communauté de communes cœur et coteaux du Comminges, Magali GASTO OUSTRIC,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique,

### Arrête

**Article 1 :** Les fonctionnaires dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau annuel d'avancement au titre de l'année 2024

NOM - PRENOM	SITUATION ACTUELLE	EVENTUELLEMENT EXAMEN PROFESSIONNEL SATISFAIT LE :
BRUN Florence	Adjoint d'animation	
LATOURE-MIEGEVILLE Chrystelle	Adjoint d'animation	
SANGUIN Marion	Adjoint d'animation	
GAZEAU Cyrielle	Adjoint d'animation	
FELICIDALI Marie	Adjoint d'animation	
CRUVELIER Kheira	Adjoint d'animation	
PUJO Christelle	Adjoint d'animation	
MIQUEL Sandra	Adjoint d'animation	
GUYOT Amandine	Adjoint d'animation	
COMA Catherine	Adjoint d'animation	
DUCHEIN Lauriane	Adjoint d'animation	
PASCUAL Sylvie	Adjoint d'animation	
HERNANDEZ Montserrat	Adjoint d'animation	
BENAC Nathalie	Adjoint d'animation	
RIQUEZA-NOILHAN Stéphanie	Adjoint d'animation	
MARTIN Audrey	Adjoint d'animation	
FOUAD Nadège	Adjoint d'animation	
ANDRE Ludivine	Adjoint d'animation	

### Article 2 :

	Femmes	Hommes	Total
<b>Agents promouvables</b> (ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement)	100%	0%	100%
<b>Agents susceptibles d'être promus</b> (ensemble des agents inscrits sur le tableau)	100%	0%	100%

**Article 3 :** Madame la Présidente est chargée de l'exécution du présent arrêté.



Fait à Saint-Gaudens, le 12/07/2024

La Présidente,  
Magali GASTO OUSTRIC

Madame la Présidente informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>



CŒUR & COTEAUX  
**COMMINGES**  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

## Arrêté fixant le tableau annuel d'avancement 2024 au grade d'adjoint du patrimoine principal de 2ème classe

La Présidente de la communauté de communes cœur et coteaux du Comminges, Magali GASTO OUSTRIC,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique,

### Arrête

**Article 1 :** Les fonctionnaires dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau annuel d'avancement au titre de l'année 2024

NOM - PRENOM	SITUATION ACTUELLE	EVENTUELLEMENT EXAMEN PROFESSIONNEL SATISFAIT LE :
ILLOUZ Jannique	Adjoint du patrimoine	

**Article 2 :**

	Femmes	Hommes	Total
<b>Agents promouvables</b> (ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement)	100%	0%	100%
<b>Agents susceptibles d'être promus</b> (ensemble des agents inscrits sur le tableau)	100%	0%	100%

**Article 3 :** Madame la Présidente est chargée de l'exécution du présent arrêté.



Fait à Saint-Gaudens, le 12/07/2024

La Présidente,  
Magali GASTO OUSTRIC

Madame la Présidente informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>



CŒUR & COTEAUX  
**COMMINGES**  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

## Arrêté fixant le tableau annuel d'avancement 2024 au grade d'adjoint administratif principal de 1ère classe

La Présidente de la communauté de communes cœur et coteaux du Comminges, Magali GASTO OUSTRIC,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique,

### Arrête

**Article 1 :** Les fonctionnaires dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau annuel d'avancement au titre de l'année 2024.

NOM - PRENOM	SITUATION ACTUELLE	EVENTUELLEMENT EXAMEN PROFESSIONNEL SATISFAIT LE :
SOULIS Gaëlle	Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	
AUTAFAGE-SUSPUY Marie-Françoise	Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	
PAYS Carole	Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	
FARRE Evelyne	Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	
CARRERE Stéphanie	Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	
GRAS BAQUE Céline	Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	
SAUX Nicole	Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	
MALVAUD Elodie	Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	

### Article 2 :

	Femmes	Hommes	Total
<b>Agents promouvables</b> (ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement)	100%	0%	100%
<b>Agents susceptibles d'être promus</b> (ensemble des agents inscrits sur le tableau)	100%	0%	100%

**Article 3 :** Madame la Présidente est chargée de l'exécution du présent arrêté.



Fait à Saint-Gaudens, le 12/07/2024

La Présidente,  
Magali GASTO OUSTRIC

Madame la Présidente informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>



CŒUR & COTEAUX  
**COMMINGES**  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

## Arrêté fixant le tableau annuel d'avancement 2024 au grade d'adjoint administratif principal de 2ème classe

La Présidente de la communauté de communes cœur et coteaux du Comminges, Magali GASTO OUSTRIC,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique,

### Arrête

**Article 1 :** Les fonctionnaires dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau annuel d'avancement au titre de l'année 2024

NOM - PRENOM	SITUATION ACTUELLE	EVENTUELLEMENT EXAMEN PROFESSIONNEL SATISFAIT LE :
SARRAQUIGNE Emma	Adjoint administratif	12/06/2023
ROGER DELEPLANQUE Hélène	Adjoint administratif	
LAJOUS Sabrina	Adjoint administratif	
BELVEZE Anaïs	Adjoint administratif	
VAN'T LAND Sandra	Adjoint administratif	
CHARTON Véronique	Adjoint administratif	
GARCIA Anthony	Adjoint administratif	
LORENZI Karine	Adjoint administratif	
CHAPUIS Aurélya	Adjoint administratif	
RUZ Marlène	Adjoint administratif	
BRUNEL Karine	Adjoint administratif	
MARTINEZ Corinne	Adjoint administratif	
ZOULI Magali	Adjoint administratif	
FOURCADET Marielle	Adjoint administratif	

**Article 2 :**

	Femmes	Hommes	Total
<b>Agents promouvables</b> (ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement)	93%	7%	100%
<b>Agents susceptibles d'être promus</b> (ensemble des agents inscrits sur le tableau)	93%	7%	100%

**Article 3 :** Madame la Présidente est chargée de l'exécution du présent arrêté.



Fait à Saint-Gaudens, le 12/07/2024

La Présidente,  
Magali GASTO OUSTRIC

Madame la Présidente informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>